

EB22.R10 Virements entre les sections de la résolution portant ouverture de crédits pour 1958

Le Conseil exécutif

DONNE SON ASSENTIMENT à la proposition du Directeur général tendant à virer en 1958 un montant de \$99 050 de la section 5 (Services consultatifs) aux sections suivantes de la résolution portant ouverture de crédits :

Section 1 — Assemblée mondiale de la Santé	\$15 500
Section 2 — Conseil exécutif et ses comités	7 000
Section 6 — Bureaux régionaux.	29 500
Section 8 — Services administratifs	47 050
	<hr/>
	\$99 050